



**Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 27/07**

**Budget 2008**

Composition Commission des Finances	
Charles Leu	Président
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre, rapporteur
Thierry Rebourg	Membre

Dates des réunions
31 octobre 2007
7 novembre 2007
14 novembre 2007
21 novembre 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Nous remercions chaleureusement Monsieur José Rohrer, Municipal des finances, ainsi que Mme A. Bertusi Pache, boursière communale pour leur disponibilité ainsi que la transparence de leurs réponses. Les explications complémentaires qu'ils ont fournies sur ce préavis nous ont grandement facilité la démarche

Le budget 2008 se caractérise par un déficit budget de CHF 1'762'651 découlant de la décision du Conseil de n'augmenter le taux d'impôt que de 5 points et pour le porter à 70.

Dans notre rapport sur le préavis 24/07 (relatif à la fixation du taux d'imposition) et pour mémoire, nous estimions qu'un tel déficit prévisionnel était et est toujours acceptable pour les raisons suivantes :

- Il y a encore une grande incertitude dans les évaluations. Malgré les explications de M. Rohrer, une diminution de CHF 500'000.- des revenus d'impôts en 2008 par rapport à 2006 (les comptes 2007 n'étant pas encore définitifs) nous paraît très pessimiste. Nous évaluons cette baisse de l'ordre de CHF 200'000.- à CHF 300'000.-.
- Certaines dépenses pourraient être étalées dans le temps, et les amortissements pourraient ainsi être inférieurs à ceux prévus. L'analyse du budget permettra d'approfondir ces points.
- Nous disposons de réserves qui ont été accumulées grâce aux bénéfices réalisés lors des exercices précédents, ou par l'effet de bonnes surprises, comme la restitution en 2007 de CHF 413'000.- sur la facture sociale et la péréquation 2006. Ce dernier point montre à quel point l'art de la prévision est difficile.
- Notre situation d'endettement est encore très favorable et permettrait d'absorber momentanément un éventuel déficit.

La Commission a évalué chaque poste des revenus et charges, tout en tenant compte de l'évolution des années antérieures, ainsi que de l'évolution des différentes réglementations.

Pour certains postes, des explications complémentaires ont donc été demandées et obtenues.

La Commission s'est attachée à vérifier que certains postes n'étaient pas sous ou sur-évalués; elle a poussé sa réflexion sur des mesures possibles et réalistes pour limiter le déficit, et, enfin, elle a cherché à définir des propositions d'économies.

## 2. Evaluation de la situation financière

<b>CHARGES</b>	<b>Budget 07</b>	<b>Budget 08</b>	<b>Diff. en CHF</b>	<b>Diff. en %</b>
Total des charges	9'903'257	10'333'756	430'499	4.35%
- imputation salaires	-902'370	-886'790	15'580	-1.73%
- attribution Fonds de rés.	-39'015	0	39'015	-100.00%
- amortissements	-205'330	-340'830	-135'500	65.99%
- intérêts	-222'100	-182'075	40'025	-18.02%
	8'534'442	8'924'061	389'619	4.57%
Charges canton-CH	-4'605'477	-4'628'656	-23'179	0.50%
<b>Total charges "commune"</b>	<b>3'928'965</b>	<b>4'295'405</b>	<b>366'440</b>	<b>9.33%</b>
<b>REVENUS</b>				
Total des revenus	8'310'735	8'571'105	260'370	3.13%
- imputations salaires	-902'370	-886'790	15'580	-1.73%
- rbt. péréquation	-568'275	-704'580	-136'305	23.99%
<b>Total revenus commune</b>	<b>6'840'090</b>	<b>6'979'735</b>	<b>139'645</b>	<b>2.04%</b>
Impôts	4'877'500	4'865'040	-12'460	-0.26%
	-127'000	-115'000	12'000	-9.45%
	4'750'500	4'765'740	15'240	0.32%
<i>Impôts en % du revenu</i>	69.5%	68.3%		0.00%

Le tableau met en évidence une augmentation des charges de 4,35 %, dont une part importante est incompressible ; il s'agit essentiellement des charges cantonales et/ou fédérales et des éléments imposés, ainsi que des intérêts.

Restent donc les charges spécifiques à la Commune, sur lesquelles il est possible d'agir. Celles-ci augmentent d'un peu moins de 10 % et sont donc supérieures à celle du budget 2007.

Le poste des amortissements présente également une augmentation marquée mais on y retrouve pour la première fois le collège de la Chavanne pour CHF 81'000.- et les différents travaux effectués en 2007 et/ou en 2008 (notamment l'affaissement de la RC 501 en Budron).

Les recettes, de leur côté, augmentent conformément au vote sur le préavis 24/07 en tenant compte du revenu des 37 nouveaux contribuables qui ont ou vont emménager dans les appartements du centre commercial.

Comme à l'accoutumée, la COFIN n'a pas souhaité modifier les postes liés au domaine social (APEMS, subventions diverses), à la sécurité, à l'entretien des routes et à l'instruction.

## 3. Appréciations de la Commission

Compte tenu de la qualité des échanges avec la Municipalité et du soin apporté par celle-ci à l'établissement du préavis présenté, la Commission vous propose un nombre réduit d'amendements.

Une précision de la part du bureau du Préfet nous a été rapportée sur la teneur des amendements possibles relatifs au budget d'une commune : une proposition doit être formulée en portant sur un dicastère ou une partie de celui-ci, représentée par un numéro d'au moins 2 chiffres (exemple : poste 35 ou 351).

A l'étude fouillée de ce budget, il s'avère que peu de postes peuvent être pris comme des dépenses en lieu et place d'investissements. L'appréciation reste néanmoins du ressort de chacun et chacune au sein du Conseil Communal.

Pour conclure, il s'agit aussi d'être cohérent avec les décisions de ce même Conseil : un préavis accepté doit être financé dans un budget... et normalement pas dans celui de la prochaine législature !

#### 4. Amendements

Au vu des explications complémentaires reçues et après discussions et une collaboration étroite avec M. José Rohrer, Municipal des finances et représentant la Municipalité, la COFIN vous propose ci-dessous le détail des postes du budget pour lesquels elle propose un amendement.

Amendement			
1.	100.3003.00	5'000	jetons (diminution de dépense)
2.	110.3170.00	12'000	tentes (suppression de la dépense en 2008 et report sur 2009)
3.	120.3185.00	5'000	plaquette (diminution de la dépense, étalement du travail dans le temps)
4.	351.3156.00	10'000	suppression des rideaux noirs
5.	420.3003.00	6'000	adaptation des jetons de présence de la comur (diminution des dépenses en lien avec une diminution du nombre de séances)
6.	430.3142.00	60'000	réduction du budget dévolu aux routes (diminution des dépenses sur 2008 avec un report des travaux sur 2009 sauf cas urgent)
7.	450.3141.00	17'500	abandon de la clôture à la déchetterie compte tenu de la réalisation prévue de la nouvelle déchetterie ; (suivre d'éventuelles déprédations)
8	511.3141.0	8'000	Câblage fixe pour les beamers

Le total des économies proposées, s'élève à fr. 123'500.- soit environ 2 points d'impôts.

#### 5. Conclusions

La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 27/07 amendé.

Cugy, le 30 novembre 2007

Charles Leu

Cédric Margot

Philippe Muggli  
Rapporteur

Thierry Rebourg